

Bilan de Compétences

88% des bénéficiaires considèrent que le bilan de compétences leur a apporté une meilleure connaissance de leurs aspirations (valeurs, personnalité, besoins).

82% des bénéficiaires considèrent que le bilan de compétences leur a apporté une meilleure connaissance de leurs compétences (savoirs, savoir-être, savoir-faire).

74% des bénéficiaires considèrent que le bilan de compétences leur a apporté plus de confiance en soi et une manière plus positive de regarder leur parcours professionnel.

Objectifs

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire d'identifier ses aspirations (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'analyser ses compétences (ses ressources, ses savoirs, et ses savoir-faire, ses soft skills, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel. Ce projet professionnel doit lui permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre. Le bilan de compétences est une projection positive

Public Visé

Tous publics. (Actifs du secteur privé ou public, chercheur d'emploi, indépendant)

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

Dans le cas où le(a) bénéficiaire ne maîtriserait pas parfaitement la langue française, un test de français pourra être proposé de façon à adapter la

Blocs de Compétences

PHASE PRÉLIMINAIRE : Analyse de la demande

- Analyse détaillée de la demande
- Formalisation des attentes et des objectifs
- Elaboration du programme adapté à la situation

PHASE D'INVESTIGATION : Construction du projet professionnel

- Analyse du parcours personnel et professionnel
- Identification des compétences et aptitudes pro et perso
- Repérage des éléments transférables
- Repérage des ressources et potentiels inexploités
- Réflexion sur le projet professionnel
- Construction du projet professionnel et vérification de la cohérence
- Confrontation du projet au marché
- Identification du besoin en formation

PHASE DE CONCLUSION : Présentation des résultats détaillés et synthèse

- Finalisation du plan d'action
- Co construction d'une synthèse reprenant le ou les projets et le plan d'action retenus.

ENTRETIEN DE SUIVI

Point d'étape post-bilan, 6 mois après le terme de l'accompagnement à la demande du bénéficiaire

Les + métier

« J'ai besoin de construire mon projet professionnel avec l'aide d'un consultant » INTERFORMAT est certifié QUALIOPI Bilan de compétences depuis Octobre 2020. Analyse de l'expérience professionnelle ou extra-professionnelle du bénéficiaire. Des rendez-vous téléphoniques ou des

Objectifs pédagogiques

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire d'identifier ses aspirations (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'analyser ses compétences (ses ressources, ses savoirs, et ses savoir-faire, ses soft skills, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel. Ce projet professionnel doit lui permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre. Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

INTERFORMAT - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 52530079153



Méthodes et moyens pédagogiques

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail.

La durée de ces différentes phases dépend de la formule de bilan de compétences choisie par le(a) bénéficiaire

MODALITÉS PRATIQUES

Organisation d'un premier entretien (45min/1h), totalement gratuit afin de découvrir le(a) consultant(e) qui réalisera le bilan de compétences, ainsi que la méthode de bilan de compétences.

Planification avec le(a) bénéficiaire des entretiens individuels en face à face d'1h30 à 2h00, hebdomadaire en fonction des disponibilités de chacun.

Possibilité de rendez-vous en distanciel ponctuellement.

MÉTHODOLOGIE

Utilisation d'outils de tests, permettant de ressortir certains indicateurs de personnalité et/ou sources de motivations et intérêts professionnels.

Analyse de l'expérience professionnelle et extra-professionnelle du bénéficiaire.

Apports de connaissance sur le marché de l'emploi, les métiers, les formations et les dispositifs de financement.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur Coach et expert en développement personnel

Méthodes et modalités d'évaluation

21 heures dont 16 heures en entretien individuel de 01h30 à 02h00
avec le consultant réparties sur une période de 3 à 6 mois.

Modalités d'Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accueil du lieu de formation est nécessaire, afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors de votre formation.

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : [Nous consulter](#)
Intra (Par Jour) : [Nous consulter](#)



Contactez-nous !

INTERFORMAT

Tél. : 0243560505

Mail : contact@interformat.fr



CPF202

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Le Code du travail précise que « les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation » (articles L.6313-4 et R.6313-4).

Ainsi, le bilan de compétences a pour but de dessiner le profil du bénéficiaire sur le plan professionnel afin de mieux connaître ses points forts.

Le bilan de compétences peut être réalisé : sur le temps de travail : l'accord de votre employeur est nécessaire ;

en dehors du temps de travail : vous n'êtes pas tenu d'en informer votre employeur ; partiellement sur le temps de travail : une négociation avec votre employeur est nécessaire pour vous libérer de vos heures de travail.

La durée de la prestation est de 24 heures maximum étalée sur plusieurs semaines ou plusieurs mois.

